



AFPA Centre-Val de Loire

InFO CSE-E

N'hésitez pas à contacter les Elus.es du Comité Social et Economique d'Etablissement Afpa Centre-Val de Loire et vos Représentants.es de Proximité **FO** qui répondront à vos demandes.

Pour toute information en région :

✉ FO.AFPA.CVL@afpa.fr

Réunion plénière du CSE-E Centre-Val de Loire du 22 FEVRIER 2022

Présents pour la délégation FO

Patrick HERMAS RS - Isabelle KINDERF MAZABRAUD DSR & Elue titulaire - Valérie BIET Elue titulaire
Silvia ROBINART Elue suppléante – Cédric GASNIER Elu suppléant - Nicolas GUILLOIS Elu titulaire
Alain LHUILLIER Elu titulaire

Préambule - INFORMATION DE LA DIRECTION

Bonjour à tous,

« Concernant les nouveaux marchés de la restauration.

A ce jour pas nous n'avons pas encore l'attribution du marché, il y a une réglementation importante liée à l'ouverture de ces marchés et nous n'avons pas encore les informations par centre.

Celui-ci n'est pas notifié, mais le transfert se fera bien au 31 mars 2022.

Il concerne les sites de Châteauroux, Tours, Olivet et Chartres.

Sur le volet RH sont concernées, 1 personne à Châteauroux, 2 à Tours, 1 à Olivet et 3 à Chartres.

7 salariés de l'AFPA CDVL sont concernés, chaque salarié est accompagné dans cette démarche.

Nous avons regroupé l'ensemble des données, mais le marché n'est pas encore notifié. Dès qu'il sera notifié nous franchirons cette étape plus approfondi, plus lisible pour chaque salarié.

En parallèle de ce volet RH, va être constitué 3 autres volets dans le cadre d'un transfert. Un volet - restauration alimentaire -, un volet - administratif et technique - et un volet - qualité -.

Voilà on nous en sommes aujourd'hui sur le volet Restauration.

Autre point, celui des entretiens.

Nous sommes dans la période des entretiens, donc la campagne des entretiens a démarré et se déroulera jusqu'au 31 mars prochain. C'est toujours une étape particulière où je prête beaucoup d'attention à ce que nous ayons des échanges entre chaque manager et chaque salarié. C'est l'occasion aussi de faire un point, de prendre un peu de recul, de se retrouver aussi. »



BUDGET QVT 2022

GDE REG	CENTRE VAL DE LOIRE
Étiquettes de lignes	BUDGET
Centre associé d'Issoudun	2 000,00 €
Centre de Bourges	5 000,00 €
Centre de Chartres	5 000,00 €
Centre de Châteauroux	2 000,00 €
Centre de Tours Saint-Symphorien	5 000,00 €
Centre d'Orléans Olivet	5 000,00 €
DR Centre-Val de Loire	5 000,00 €
Total général	29 000,00 €

Concernant les budgets 2021

Les budgets alloués pour cet accord ont été votés en juillet 2021 par le national.

Avec les congés d'août il ne restait qu'un delta temps de septembre à décembre soit 4 mois pour consommer ce budget.

La mise en place d'une procédure avec validations hebdomadaires des projets par les DRH et des dates butoirs de livraisons et de facturations au 31/12/2021 n'ont pas permis l'utilisation de ce budget qui est considéré comme perdu.

C. Un budget spécifique

Afin de permettre à chaque Directeur-trice de centre de mettre en place une action permettant l'amélioration des conditions de travail sur son centre, il est alloué à chaque directeur de centre un budget spécifique.

Ce budget spécifique sera fonction des effectifs physiques CDI et CDD de chaque centre, arrêtés au 30 novembre de chaque année pour une attribution du budget l'année civile d'après.

Si le centre comprend plus de 30 salariés, le budget sera de 5.000 € ; en deçà, le budget sera de 2.000 €.

Ce budget doit servir spécifiquement à l'amélioration des conditions de travail, en dehors des obligations légales (mise en conformité, etc.).

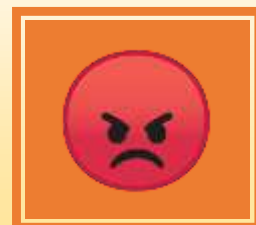
La participation des salariés sera recherchée par l'entremise d'une boîte à idée afin de fournir des suggestions à l'utilisation de ce budget spécifique, lesquelles seront échangées par la direction avec les représentants de proximité. Une justification des sommes sera demandée annuellement. Il s'agit d'un budget annuel non reportable sur l'année suivante. Une information semestrielle sera donnée aux représentants de proximité et à la CSSCT E sur l'utilisation de ce budget et ses éventuelles suites l'année suivante.

*Extrait de l'accord relatif
à la Prévention des RPS et
à la QVT au sein de l'UES
AFPA*

Pour FO, il y a une certaine malhonnêteté de la part de la Direction Générale sur les modalités d'utilisation de ce budget 2021 au regard de cet accord.

**L'espace-temps de 4 mois n'a pas permis la réflexion et la réalisation de projets
Le sujet n'a pas été porté et l'accord peu considéré.**

**FO demande à ce que les budgets non utilisés sur 2021,
faute de temps et de lourdeur du process soient reportés
et cumulés sur le budget 2022.**



LIVRET RETRAITE



Le livret tant attendu est enfin élaboré...
Très beau travail, complet, facile de lecture, ...



Ce livret est très apprécié par la CARSAT et pourrait même être utilisé par d'autres régions voir même au niveau national.

Ce livret est en lecture sur le groupe Teams AFPA – Espace du personnel / Préparer sa retraite.

Le DR souhaiterait également marquer les départs en retraite des salariés, « *il est dommage de ne plus fêter ces départs* », effectivement la COVID qui est passé par là n'a rien arrangé

Pour **FO**, L'arrivée du livret de retraite est une très bonne chose et en plus celui présenté est de belle qualité.

Néanmoins, quand on pense retraite on peut aussi penser « pot de départ » ... Depuis quelques années ces évènements en région CVDL sont absents de nos us et coutumes et le terme « pot de départ » sorti de notre vocabulaire.

« **Parfois seul moment de sa carrière où la reconnaissance est clairement énoncée** » C'est précisément **ce manque de reconnaissance** via ce **manque d'attention** que beaucoup de collègues ont ressenti lorsqu'ils ont quitté l'entreprise sans même un petit mot.

Cela laisse un goût d'inachevé aux jeunes retraités et beaucoup d'interrogation sur l'intérêt que l'on porte aux salariés à ceux qui restent.

Nous apprécions que le DR de notre région souhaite remettre à l'ordre du jour ces moments de convivialité importants.

PRIME INFLATION

La DRH n'a pas la main sur les critères d'attributions.

Cette prime est une mesure gouvernementale, elle n'est pas attribuée par l'AFPA.

Il sera tout de même possible que la DRH vous obtienne des renseignements sur l'attribution ou la non-attribution de cette prime.

Cette prime se base sur le salaire moyen de janvier à Octobre 13 ème mois compris (salaire net imposable en intégrant les données de la mutuelle)

Du fait de la complexité d'attribution de cette prime il est préférable de se rapprocher du service RH pour toute questions.

La loi de finances rectificative pour 2021, qui pose la base légale de l'indemnité inflation de 100 €, a été publiée au *Journal officiel* du 2 décembre 2021. Le décret qui en fixe les modalités a été publié au *Journal officiel* du 12 décembre 2021. (Cf : <https://www.service-public.fr>)

Qui est concerné ?

Toutes les personnes de plus de 16 ans résidant en France qui ont perçu, au titre de la période courant du 1er janvier au 31 octobre 2021, une rémunération, inférieure à 26 000 € bruts sont concernées.

À noter : Le montant de cette aide n'est soumis à aucun prélèvement fiscal ou social, et ne sera, pas pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu, ni dans les conditions de ressources pour bénéficier d'aides sociales.

Quand l'indemnité sera-t-elle versée ?

L'aide est versée aux personnes éligibles dès le mois de décembre et au plus tard le 28 février 2022.

Textes de loi et références

- [Décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021 relatif aux modalités de versement de l'aide exceptionnelle prévue à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021](#)
- [LOI n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021](#)

RESTAURATION

Organisation par site en Centre-Val de Loire :

- du travail du soir pour les sites restants ouverts ?
- procédure mise en place en cas de problème le soir pour ces mêmes sites ?

Réponse de la DRH :

A Chartres un vigile est présent et à Olivet une organisation a été mise en place. Les difficultés les plus prégnantes étaient sur le site d'Olivet avec un salarié dit « isolé » pour lesquelles nous avons mis en place une organisation et des mesures de sécurité.

Nous sommes en attente du transfert à l'externe et les moyens alloués seront de la responsabilité du repreneur.

Pour **FO**

Sur la sécurité du self d'Olivet, il y a eu certaines avancées, des avancées qui suivant le vigil présent ne sont pas toujours respectées.

Le numéro d'appel d'urgence promis pour les salariés en cas de problèmes n'a toujours pas été fourni...

Les engagements pris pour sécuriser les collègues, il y a plus d'un an, renouvelés en janvier ne sont que très partiellement respectés.

BILAN CSSCTE

Bilan 2021 :

La CSSCT-E en 2021, c'est :

- 4 réunions ordinaires
- 8 réunions extraordinaires
- 1 réunion statutaire avec les Représentants de proximité
- 4 enquêtes
- Divers points remontés ponctuellement par les représentants de proximité

Les points essentiels portaient sur le COVID-19 et sa gestion ; les conditions de travail ; la mise en place du télétravail ; le suivi des formations règlementaires ; le DU et le PAPRIACT ; le suivi des déménagements des centres qui fermaient ; la prévention des Risques Psycho-Sociaux ; le suivi des préconisations de la CSSCT-E à l'issue des enquêtes réalisées et des incidents.

Projections 2022

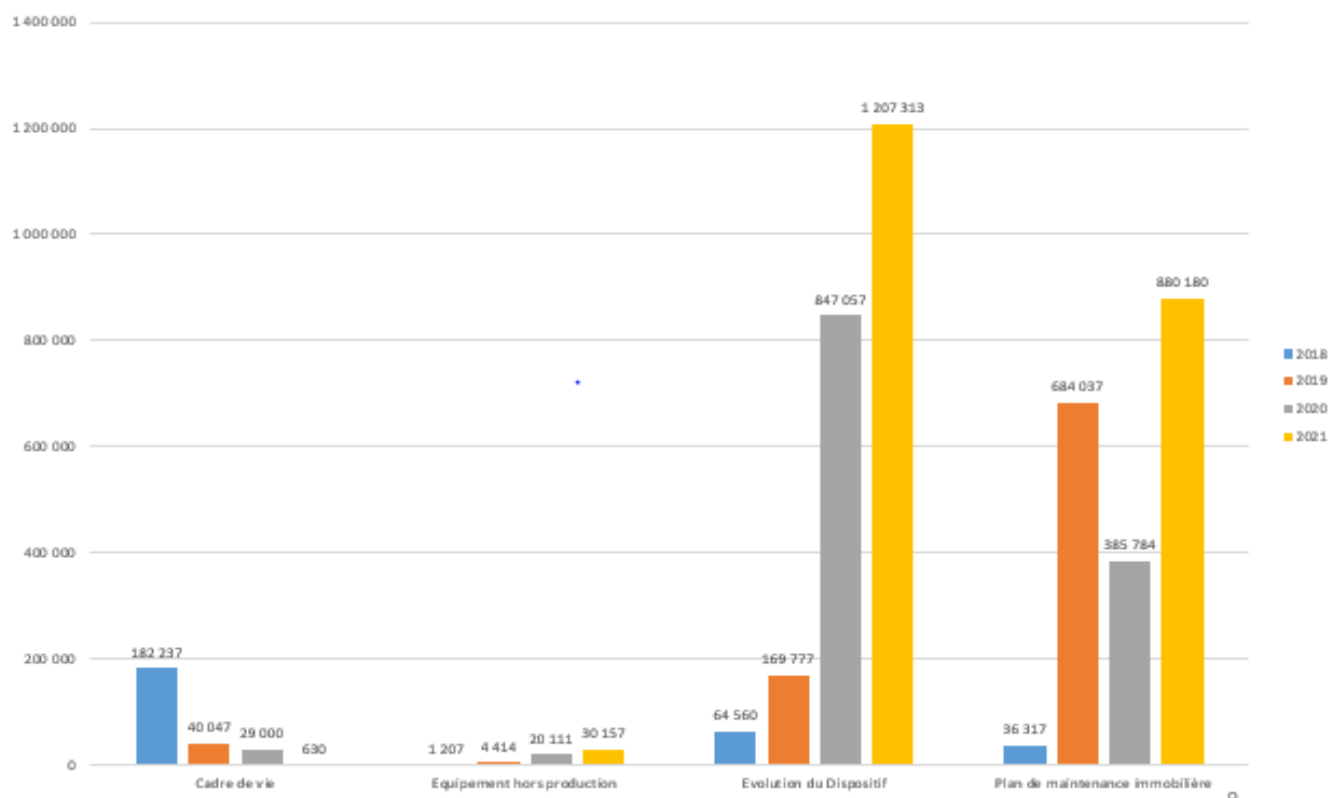
- Point mensuel de la CSSCT-E en CSE-E :

Un point d'information mensuel sera présenté aux élu(e)s CSEE afin d'assurer un suivi des actions et de suivre les engagements de la Direction.

Zoom 2022 :

- **COVID-19** : suivi de sa gestion dans les centres.
- **Conditions de travail** : suivi de l'absentéisme ; des accidents de travail et des arrêts-maladie.
- **Suivis du respect des Accords** :
- **DU/PAPRIACT** : travail sur le suivi des actions.
- **Reclassement-Inaptitudes** : suivi du nombre de commissions de reclassements et du nombre de salarié(e)s impacté(e)s.

Informations économiques – Point sur investissement



Pas de clôture comptable en janvier, en consolidation des chiffres de décembre, donc pas d'éléments.

Point investissements

En 2021 l'AFPA CDVL a investi 2.120.000€ ce qui représente 8 % de budget national. Contre 1.300.000€ en 2020 et 900000€ en 2019

Une nette évolution

4 items d'investissements :

- Le cadre de vie,
- L'équipement hors production,
- L'évolution du dispositif
- Le plan de maintenance immobilière.

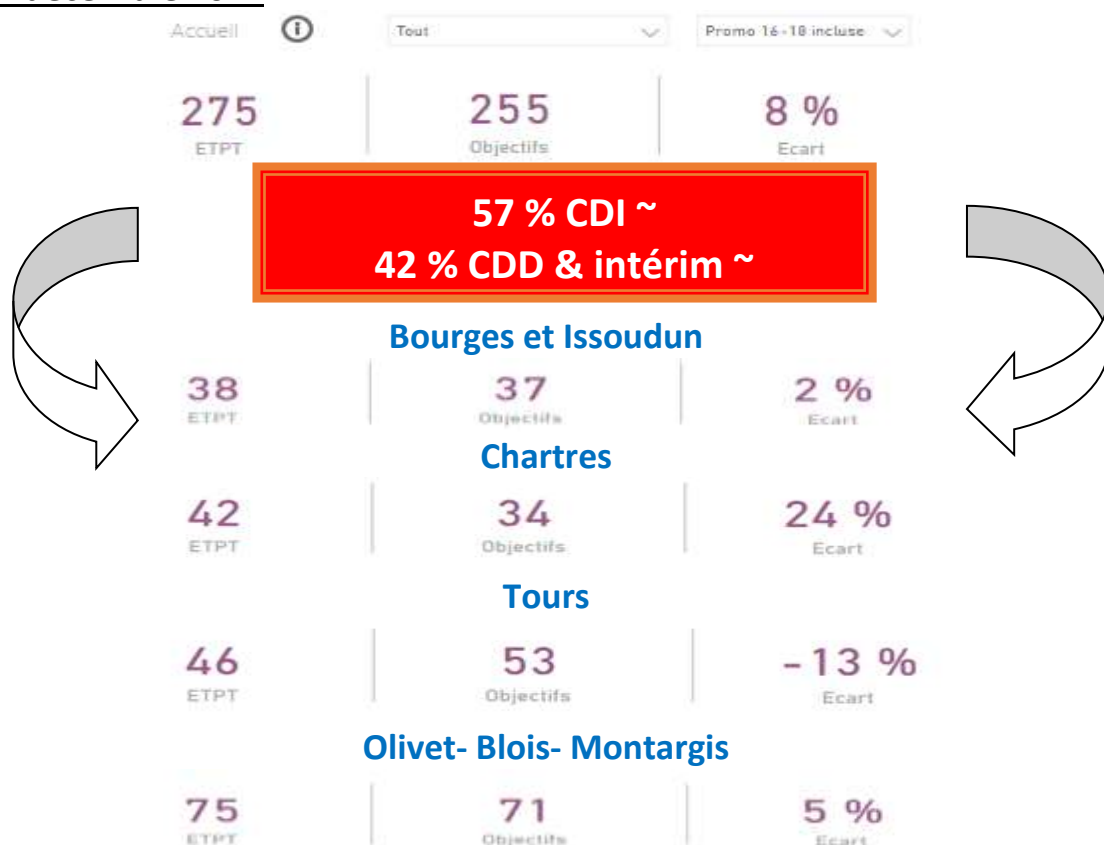
Depuis fin 2021 tout investissement de plus de 50 000€ doit passer devant une commission économique pour validation du projet et analyse de la pérennisation de celui-ci.

PREVISION 2022-2023-2024

Des projets pluriannuels sont en cours d'étude avec les RGS et les Directeurs de centres

Ressources Humaines

A fin décembre 2021 :



Pour la délégation **FO**, la dé-précarisation semble bien difficile à mener à l'AFPA !

Malgré une volonté de la Direction Régionale de déprécariser et les 30 « CDIisation » réalisées sur la région CDVL, les contrats précaires sont toujours trop nombreux en région.

Le taux de contrats précaires (CDD + intérim) s'élève à 42%

C'est un comble, près de la moitié de nos collègues qui forment et accompagnent des personnes précaires sont eux même en situation précaires !!!

Réponse du DR

Nous avons la volonté de proposer des CDI et d'offrir des situations plus pérennes, mais les effectifs sont attribués par région et contraints par Bercy.

Un projet qui s'inscrit dans la transformation globale de l'AFPA

> Adapter notre outil de production avec des SI modernisés

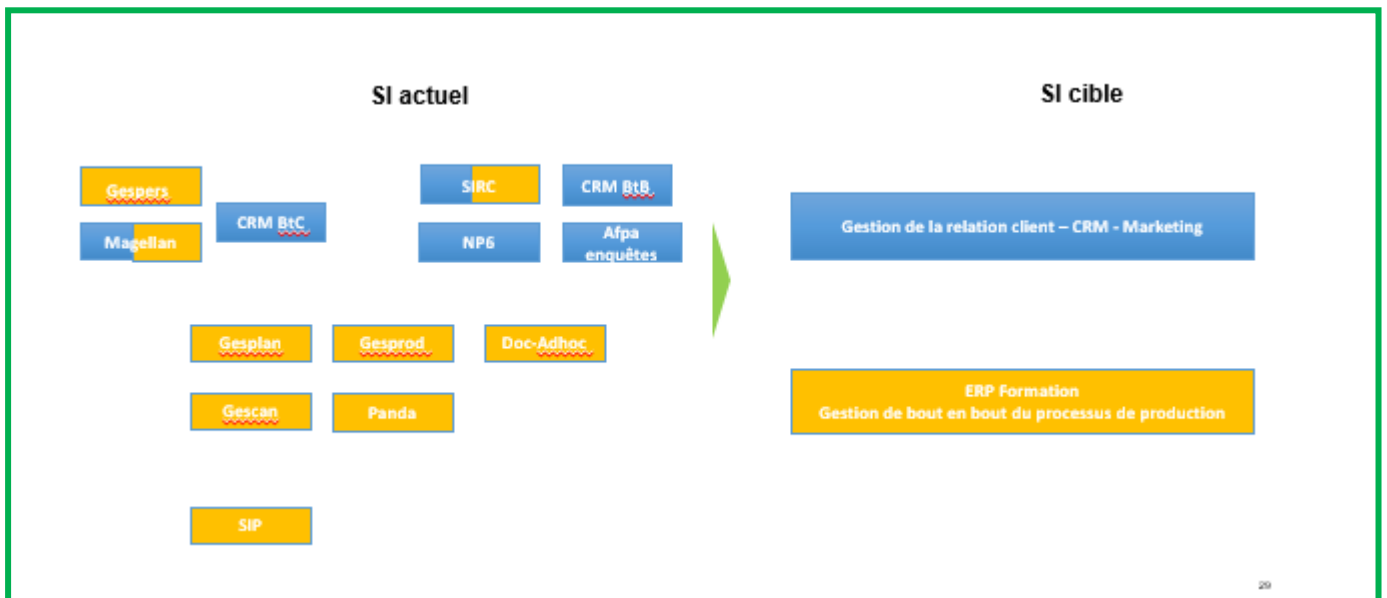
- Gestion de notre relation client
- Solution intégrée du suivi du processus de production, de contractualisation et d'évaluation

> Développer de nouvelles relations avec nos clients entreprises ou individus avec un parcours optimisé

- Refonte du périmètre d'intervention de la plateforme téléphonique
- Mise en ligne du nouveau portail internet (Afpa.fr)
- Création des espaces connectés pour tous nos publics et mise en ligne de nouveaux services digitaux

Un projet qui s'inscrit dans la transformation globale de l'AFPA

> Simplification radicale de notre écosystème d'outils cœur de métier, autour de deux grands projets : le CRM et l'ERP formation



Un projet qui s'inscrit dans la transformation globale de l'AFPA

Cette transformation d'ampleur se met en place progressivement jusqu'en 2023



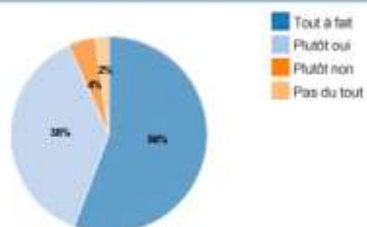


OBJECTIFS PROMO PAR CENTRE

	2021						2022
	RESP PROMO	RH	OBJECTIF 2021	REALISE 2021	TAUX ATTEINTE OBJECTIF	RESTE A REALISER	DU 01/01/2022 AU 31/07/2022 FIN DE PARCOURS 31/10/2022
BLOIS		2	159	18	11%	141	20
BOURGES	1	3	138	52	28%	86	30
CHARTRES	1	2,5	308	59	19%	249	30
OLIVET	1	4	250	58	23%	192	50
TOURS	1	2	325	61	19%	264	50
CHATEAUBOUX	1	5	-	24	-	24	30

RESULTAT ENQUETE DE SATISFACTION

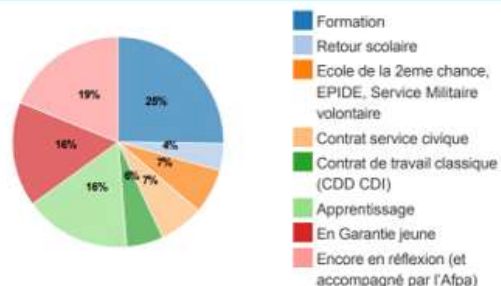
7.1. Pensez-vous que ce parcours vous a été utile ?



7.2. Vous pouvez dire que la Promo vous a apporté ?



7.3 Comment poursuivez-vous votre parcours en sortant de la Promo 16-18 ?



Pour FO, malgré une forte implication des équipes, les objectifs 2021 sont loin d'être atteints (21%), comme au niveau national d'ailleurs. Dommage ! c'est une perte sèche pour 2021 (pas de report sur 2022 des entrées non effectuées). D'autant plus que les enquêtes de satisfaction auprès des jeunes sont très positives, en termes d'apport et de suites envisagées.

Si les entrées en janvier et février 2022 (60 jeunes) pourraient encourager à l'optimisme, il reste cependant de grandes incertitudes quant à l'horizon de cette fin d'année 2022. Si nous pouvons nous féliciter que soit confiées à l'Afpa cette mission de Service public, cette année électorale et la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeune en mars ne permet pas d'y voir très clair au-delà de juillet, tant au niveau du dispositif que de l'avenir des salariés. Un prochain décret devrait cependant éventuellement, conforter la place de Promo 16-18 dans le Contrat Engagement Jeune.

En souhaitant que le partenariat avec les Missions locales soit renforcé !

Vous sollicitez la délégation **FO** au quotidien

Vous nous exprimez très régulièrement
votre confiance : **FO** vous en remercie.

Vous pouvez compter sur nous !

La ligne de conduite **FO** ne changera pas :

RESISTER – REVENDIQUER – RECONQUERIR

A venir....

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| ▪ <u>Bureau</u> | Jeudi 03 mars |
| ▪ CSSCTE | Mardi 08 mars |
| ▪ <u>CSE-E ordinaire</u> | |
| ▪ Mardi 22 mars à Châteauroux | |

Pour toute information en région :



FO.AFPA.CVL@afpa.fr



1^{ère} Organisation Syndicale en région !

Vos représentants FO en région Centre Val-de-Loire

Départements	Représentants FO	Mandats	e-mail
18	Florence BARCHASZ	*Elue et Secrétaire du CSEE Présidente de la *Commission des œuvres sociales du CSEE *Représentante de proximité	florence.barchaz@afpa.fr
28	Marc GOMMER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Correspondant local des œuvres sociales	marc.gommer@afpa.fr
36	Alain LHUILLIER	*Elu CSEE	alain.lhuillier@afpa.fr
	Marlène ROBERT	*Représentante de proximité	marlene.robert@afpa.fr
37	Nadia BUFFET	*Elue au CSEE *Correspondante locale des œuvres sociales	nadia.buffer@afpa.fr
	Sandrine LEGALLAIS	Représentante de proximité	sandrine.legallais@afpa.fr
41 – 45 Centre et DR	Valérie BIET	Elue au CSEE	valerie.biet@afpa.fr
	Bérangère CRIQUI	Elue au CSEE	berangere.criqui@afpa.fr
	Cédric GASNIER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité	cedric.gasnier@afpa.fr
	Nicolas GUILLOIS	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Commission des œuvres sociales du CSEE	nicolas.guillois@afpa.fr
	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	*Elue au CSEE *Représentante de proximité	isabelle.kinderf-mazabraud@afpa.fr
	Silvia ROBINARD	*Elue au CSEE *Correspondante locale des œuvres sociales	silvia.robinard@afpa.fr
Région Centre Val-de-Loire	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	Déléguée syndicale régional	FO.AFPA.CVL@afpa.fr
	Patrick HERMAS	Délégué syndical régional Représentant syndical FO au CSEE	FO.AFPA.CVL@afpa.fr

Adhérer à **Force Ouvrière AFPA Centre Val de Loire**

Pourquoi adhérer ?

Emploi, formation professionnelle, protection sociale, accords AFPA, défense des statuts des agents de l'AFPA... toutes ces questions sont au cœur de votre vie quotidienne. Pour être efficace, il faut être informé, et il faut s'organiser, **parce que c'est uni que l'on peut se faire entendre et respecter**.

Votre avenir, celui de vos enfants, sont liés aux droits collectifs et individuels ainsi qu'au respect des droits sociaux qui sont les fondements effectifs des valeurs républicaines : le Code du travail, la Sécurité sociale, l'Enseignement, la Formation professionnelle, les Services publics, les conventions collectives nationales, les accords nationaux propres à l'AFPA.

Alors pour les défendre, pour se défendre, mais aussi pour acquérir de nouveaux droits, pour plus de solidarité, rejoignez l'équipe FO AFPA de la région Centre Val de Loire et prenez votre avenir en main !

Force ouvrière est partout à vos côtés avec des femmes et des hommes libres, dans un syndicat libre.

FO c'est quoi ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. **Aujourd'hui FO** - historiquement et juridiquement la CGTFO - **est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.**

C'est sa force, c'est votre force.

.....

Bienvenue à FO

Demande d'adhésion à FO – AFPA

Crédit d'impôt pour adhésion syndicale :

66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

*Exemple : si votre cotisation annuelle est de 100 €, le crédit d'impôt est de : 100 € x 66 % = 66 € soit un reste à charge réel de **34 € seulement**. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.*

Pour rejoindre l'équipe

FO AFPA en région Centre Val de Loire

Contactez : **FO.AFPA.CVL@afpa.fr**

